



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-21527-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <ul style="list-style-type: none">- ACTE SIGNÉ ✓- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓- ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.733**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : RENOUELEMENT D'ADHÉSIONS DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DES VILLES
ET RÉGIONS DE LA GRANDE EUROPE POUR LA CULTURE 'LES RENCONTRES' ET À LA
'FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA CULTURE' -
PAIEMENT DES COTISATIONS - EXERCICE 2012**

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSIONS DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DES VILLES ET RÉGIONS DE LA GRANDE EUROPE POUR LA CULTURE 'LES RENCONTRES' ET À LA 'FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA CULTURE' - PAIEMENT DES COTISATIONS - EXERCICE 2012 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Il est proposé aujourd'hui de renouveler l'adhésion entre la Ville et l'association des Villes et Régions de la Grande Europe pour la Culture ou «Les Rencontres» ainsi que l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC).

1. L'association des Villes et Régions de la Grande Europe pour la Culture «Les Rencontres», organisme plate-forme dédié aux acteurs culturels des territoires principalement européens, propose à ses adhérents des rencontres afin d'enrichir leurs réflexions et pratiques culturelles. L'objectif central, au-delà des rencontres thématiques, est de renforcer le rôle des collectivités territoriales dans le financement culturel et de créer une base juridique commune.

Les axes de développement de ce réseau professionnel portent sur :

- l'accès à un livre blanc sur les politiques culturelles des Collectivités Territoriales,
- la diffusion d'informations à destination des directeurs des affaires culturelles,
- la coordination avec des organismes européens sous forme de partenariats thématiques comme par exemple la diversité culturelle entre les acteurs publics et privés,
- la création d'une agence de développement de projets de coopération artistiques et culturels.

En outre, cette association œuvrant dans le cadre d'une politique culturelle européenne, l'adhésion de la Ville paraît d'autant plus pertinente qu'Aix est partie prenante à «Marseille Provence 2013 – capitale européenne de la Culture».

2. La Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC), créée en 1960 rassemble aujourd'hui plus de 400 Communes, groupement de Communes, Conseils Généraux et Conseils Régionaux.

C'est un lieu de rencontre privilégié entre élus et professionnels de la culture permettant l'échange d'information, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

Dès son origine, la Fédération a été l'élément moteur de l'essor des politiques culturelles des communes, comme elle a permis de situer l'importance du rôle de l'État dans l'éducation artistique et de déterminer les moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets municipaux.

La FNCC signe une convention annuelle avec le Ministère de la Culture depuis 1988, qui permet un dialogue suivi de l'État. Agréée organisme de formation des élus territoriaux depuis 1994, elle offre un calendrier de sessions de formations répondant aux besoins et souhaits des élus.

La FNCC continuera en 2012 à mener des réflexions approfondies sur des thèmes d'actualité tels le temps des arts de la rue ou les financements publics de la culture.

Au vu de l'exposé, ci-dessus, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RENOUVELER** l'adhésion de la Ville à l'association des Villes et Régions de la Grande Europe pour la Culture «Les Rencontres» ainsi qu'à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture ;
- **AUTORISER** le paiement des cotisations prévues à cet effet pour chaque organisme, soit un montant de 760€ dont 10€ de frais bancaires pour l'Association des Villes et Régions de la Grande Europe pour la Culture «Les Rencontres», et un montant de 1 100€ pour la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture,
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées au chapitre 9233 6281 1773 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.733 - RENOUVELLEMENT D'ADHÉSIONS DE LA VILLE À L'ASSOCIATION
DES VILLES ET RÉGIONS DE LA GRANDE EUROPE POUR LA CULTURE 'LES
RENCONTRES' ET À LA 'FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES POUR LA CULTURE' - PAIEMENT DES COTISATIONS - EXERCICE
2012**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**